

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :

21 mars 2024

Date d'affichage :

02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 09 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA PARTIE OPTIONNELLE DU DEVIS ECMO ET TERR&AM 2022-036
- Délibération n° 2024-18**

Vu la délibération 2022-07 du 17 mars 2022 retenant uniquement la tranche ferme du devis du cabinet ECMO et TERR&AM

Vu le devis n° 2022-036 présenté aux membres du conseil

Le Maire explique au conseil, qu'afin d'accompagner la commune lors des travaux de viabilisation du lotissement, il sera finalement préférable de valider la partie optionnelle du devis 2022-036

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

- **De valider** la partie optionnelle du devis pour la somme de 3500.00 € HT
- **D'autoriser** le maire à le signer

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,


Pascal BARBERET

